Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 056-215601238-20261113-2026_11_03-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 05 novembre à 20h00, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie de MALANSAC, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 30 octobre 2026, conformément aux articles L.5211-1 et L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance est ouverte sous la présidence de Madame Morgane RETHO, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 16 **Nombre de votants : 19**

Présents : Manuella POUTÉ – Frédéric FALLOUR – Gaëlle ROLLIN – Pascal QUIMBRE – Hélène ZEITOUN – Françoise LABBÉ-GAUDIN – Philippe BODARD – François HERVIEUX – Christophe PLANCQUEEL – Valérie RIO - Yann BEAUSON – Mickaël ROUSSEL – Manuella DRUGEON – Yvonnick BOULHO – Lucie MALABEUF

Absents - Procurations **:** Karen BRETONNET, Karine RICHARD et Medhi CALON ayant donné respectivement pouvoir à Manuella DRUGEON, Morgane RETHO et Frédéric FALLOUR.

Secrétaire de séance : Yann BEAUSON

****

2026_11_3 QUESTEMBERT COMMUNAUTE – APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ANNÉE 2025

Morgane RETHO, Maire, expose au conseil municipal :

VU le rapport d'activités, année 2025 validé en conseil communautaire le 6 juillet 2026 ;

VU la présentation de Madame le Maire ;

CONSIDÉRANT que ce rapport retrace les actions et les projets menés par Questembert Communauté au cours de l'année 2025 ;

CONSIDÉRANT que le contenu du rapport sera accessible aux usagers sur le site de Questembert Communauté.

Commentaires :

P. BODARD : On ne distingue pas clairement dans le rapport, la ligne politique prioritaire de l'intercommunalité.

F. HERVIEUX : Nous sommes aujourd'hui dans une logique de gestion courante et de gestion financière. L'impulsion de nouvelles actions est compliquée. Ces dernières années, la priorité a été donnée au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) afin de fournir un service cohérent et conséquent aux habitants de l'intercommunalité. La priorité actuelle est de garantir un service harmonisé sur l'ensemble des communes.

P. BODARD : L'habitat aurait pu constituer une belle priorité.

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 056-215601238-20261113-2026_11_03-DE

F. HERVIEUX : C'était effectivement une priorité dans l'ancien PLUi, mais celui-ci a été retoqué car jugé irréaliste. Dans le nouveau document, la mise en place d'un Plan Local de l'Habitat (PLH) a également été envisagé, mais cette proposition a été refusée.

Décision :

A 18 voix pour et 1 abstention (P. BODARD), le Conseil municipal décide de :

- **VALIDER** le rapport d'activités de Questembert Communauté, établi au titre de l'année 2025.

Pour extrait conforme,

M. Yann BEAUSON,
Secrétaire de séance

Mme Morgane RETHO,
Maire

Mairie de Malansac
56 Morbihan